

## PRESERVONS LE QUARTIER « BOURGOGNE » ET FREINONS LE BETONNAGE ABUSIF DES CHARMILLES !

- Sauvegardons nos arbres et préservons nos poumons de verdure
- NON à la surdensification ! Bâtissons des immeubles à taille humaine
- NON au plan de quartier adopté ! Réalisons ici une densification raisonnée pour les générations futures



**STOP** aux quartiers surdimensionnés, à l'asphyxie du centre-ville, à la disparition d'une végétation et d'une faune très variées ainsi qu'à la péjoration de la qualité de vie de tous.

### SIGNEZ ET FAITES SIGNER ce référendum communal (code postal de 1201 à 1209)

Référendum CONTRE la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 30 mars 2022 approuvant le projet de plan localisé de quartier N° 30 049 prévoyant la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex.

*Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 30 mars 2022 approuvant le projet de plan localisé de quartier N° 30 049 prévoyant la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex, soit soumise à la votation populaire.*

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de **Genève** et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

**Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 16 mai 2022 à Association des Habitants du Quartier de la Bourgogne, 16A rue de Bourgogne, 1203 Genève**

Comité référendaire : Association des Habitants du Quartier de la Bourgogne Mandataire : M. Christophe Veuthey

Comité de soutien : Pic-Vert, Sauvegarde Genève, Sauvegarde Petit-Saconnex Village, SOS Patrimoine CEG, Sauvegarde Grand-Pré et Orangerie, Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs

Suivez-nous sur:   [www.quartier-bourgogne.ch](http://www.quartier-bourgogne.ch) [association.bourgogne@gmail.com](mailto:association.bourgogne@gmail.com)

## **PRESERVONS LE QUARTIER « BOURGOGNE » ET FREINONS LE BETONNAGE ABUSIF DES CHARMILLES !**

L'association des habitants du quartier de la Bourgogne est préoccupée par le développement actuel du centre-ville de Genève. Dans un quartier déjà fortement urbanisé et comptant encore 7 autres PLQ adoptés, notre association s'oppose au projet de plan localisé de quartier (PLQ) voté le 30 mars 2022 par le Conseil Municipal de la Ville de Genève. Nous estimons que ce projet surdimensionné n'est pas en adéquation avec les préoccupations actuelles de la population. Les citoyens souhaitent pouvoir résider au centre de Genève, mais avec des conditions de vie et un urbanisme de qualité. Par ailleurs, ce PLQ ne répond pas aux attentes des générations futures.

### **Sauvegardons nos arbres et préservons nos poumons de verdure**

La préservation d'un poumon de verdure et de la riche biodiversité qu'il abrite, ainsi que l'îlot de fraîcheur qu'il représente, trouvent une écoute toujours plus grande au sein de la population. Nous souhaitons voir naître un nouveau quartier respectueux de ses habitants et de ses futurs résidents.

Le projet prévu condamne une grande partie de la végétation et de la faune, existantes ou futures. Que survivra-t-il aux travaux, au manque d'ensoleillement dû à l'ombre projetée par les hauts immeubles environnants et les nouvelles constructions ?

### **NON à la surdensification ! Bâtissons des immeubles à taille humaine**

La ville de Genève a la densité la plus élevée de Suisse. Ce problème du nombre d'habitants par km<sup>2</sup> concerne la ville dans son ensemble et pas seulement notre quartier.

Ville	Nombre d'habitants / km <sup>2</sup>
<b>Genève</b>	<b>12'797</b>
Bâle-Ville	7290
Zurich	4798
Lausanne	3388
Berne	2611

Source : Office fédéral de la statistique, données au 31 décembre 2020

### **NON au plan de quartier adopté ! Réalisons ici une densification raisonnée pour les générations futures**

Il n'est humainement plus possible d'entasser les habitants au centre-ville avec l'alibi que la ville devrait se densifier. L'urgence climatique, la pandémie et le confinement ont agi comme des révélateurs : les Genevois se sont mis à rêver de nature. On désire des villes plus vertes et à échelle humaine.

### **Vivre en ville en préservant la qualité de vie de chacun**

**MERCI DE SIGNER ET FAIRE SIGNER CE REFERENDUM !**